



Demande de réservation ponctuelle de salle

La ville de Brest propose la mise à disposition ponctuelle d'une salle aux associations brestoises.

Vous devez télécharger le formulaire de demande de mise à disposition ponctuelle d'une salle, le compléter et l'adresser par courrier à l'adresse suivante:

Ville de Brest Service action Associative et Jeunesse
2, rue Frézier CS 63834
29238 Brest Cedex 2

[Télécharger le formulaire](#) (pdf 82,3 Ko)



à noter : Pour que votre demande soit recevable votre association doit être préalablement inscrite à l'annuaire des associations de la Ville de Brest.
Si ce n'est pas le cas vous pouvez [procéder à cette inscription en ligne](#)

Dernière mise à jour le : **30 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser